

## PCUS : allégement administratif par la transmission électronique des données

Les obligations administratives diverses représentent quelque 650 heures par an en moyenne pour les PME, dont 300 environ sont affectées aux décomptes des assurances sociales, aux déclarations fiscales et aux données statistiques. Avec la Procédure unifiée de communication des salaires (PCUS), les entreprises peuvent réduire jusqu'à un tiers leur charge administrative, en simplifiant la préparation des données relatives aux salaires et leur transmission aux autorités et institutions concernées. Pour utiliser la PCUS, il convient toutefois d'introduire une comptabilité salariale certifiée, ceci en janvier au plus tard si l'entreprise souhaite mettre en œuvre la PCUS en 2009.

### Position d'economiesuisse

L'économie soutient les allègements administratifs. Mais l'utilisation de la PCUS est et doit rester volontaire. Le respect de la protection des données est une préoccupation majeure des entreprises dont il faut tenir compte. Le présent dossier politique donne une vue d'ensemble des possibilités d'utilisation de la PCUS et indique des adresses de sites Internet fournissant des informations sur ce sujet.

15 décembre 2008

Numéro 26

# dossier politique



## Transmettre les données par voie électronique pour alléger le travail administratif

La PCUS est à même de réduire  
le travail administratif

Les petites et moyennes entreprises (PME) consacrent plus de 300 heures par an en moyenne aux tâches administratives liées aux décomptes des assurances sociales, aux déclarations fiscales et aux statistiques. Les exigences qualitatives n'ont cessé d'augmenter et les directives législatives qu'il faut respecter de se multiplier. De plus, il faut tenir compte de formatages spéciaux selon les destinataires. Le travail administratif s'en trouve passablement alourdi.

Travaux d'uniformisation entamés en 2002

Les travaux en vue de l'élaboration d'une norme salariale uniformisée ont démarré en 2002. Le concept a été adopté et la procédure uniforme de communication des salaires (PCUS) mise en œuvre l'année suivante.

Deux phases pilotes, réalisées en 2004 et 2005, ont donné de bons résultats. En 2006, trois programmes ont été certifiés conformes à la nouvelle norme en matière de salaires. Le dispositif centralisé de répartition des données, le répartiteur, et swissdec ont vu le jour en 2007.

Swissdec : un projet commun de  
la Suva et d'eAVS/AI

### Le nouvel instrument

La fin de l'année approche et les démarches administratives annuelles s'accumulent. Grâce à la comptabilité salariale certifiée swissdec, ces préparatifs particulièrement longs sont simplifiés, ce qui diminue la charge de travail correspondante. swissdec est un projet collectif à but non lucratif visant à simplifier la procédure de déclaration des salaires.

L'entreprise saisit les données dans le système. Ensuite, les données sont transmises aux institutions et autorités concernées par voie électronique, sous une forme cryptée. Ainsi, au lieu de devoir saisir les données dans des formulaires différents pour chaque destinataire, les données sont saisies une fois dans le système et traitées par ce dernier. L'entreprise choisit à qui elle envoie les données. La nouvelle norme en matière de salaires a fait ses preuves et a été adoptée par de nombreuses entreprises.

Qu'est-ce que la PCUS ?

Abréviation de procédure unifiée de communication des salaires, la PCUS est la norme en matière de salaires de swissdec, l'organisation créée pour mener à bien le projet. Celle-ci a développé cette norme dans le but de simplifier la déclaration des salaires en Suisse.

Grâce à la PCUS, il n'est plus nécessaire de compléter à la main d'innombrables formulaires. Il suffit désormais de transmettre via internet une déclaration de salaire électronique unifiée. Les charges administratives des entreprises se trouvent allégées du fait qu'une seule démarche suffise pour transmettre les données relatives aux salaires à toutes les autorités et institutions concernées.

Qui sont les destinataires des informations  
transmises grâce à la PCUS ?

Les destinataires des données transmises par ce système sont la caisse de pension de l'AVS, les assureurs privés, la Suva, l'administration fiscale et l'Office fédéral de la statistique. La PCUS bénéficie du soutien des organisations économiques suisses et du Secrétariat d'État à l'économie (Seco).

### Comment fonctionne la PCUS ?

Conditions à la mise en place de la PCUS :  
introduire une comptabilité salariale  
certifiée par swissdec et disposer  
d'un accès à Internet

Pour pouvoir utiliser la PCUS, il faut disposer d'une comptabilité salariale certifiée par swissdec et d'un accès à Internet. La transmission des données relatives aux salaires aux divers destinataires, en l'occurrence la **Suva, les assureurs privés, les autorités fiscales et l'Office fédéral de la statistique**, se fait en trois étapes :

1. L'entreprise transmet les données relatives aux salaires à un service central sur Internet, appelé répartiteur. Celui-ci transmet les données pertinentes – et celles-ci uniquement – aux différents destinataires.
2. Les destinataires renvoient un lien au programme de comptabilité salariale afin que l'entreprise ouvre l'accès aux données.

3. L'entreprise interroge les sites Internet protégés des destinataires ; elle vérifie les données et les complète si nécessaire avant d'en ouvrir l'accès.

Le répartiteur n'enregistre aucune donnée. Il se contente de transmettre aux différents destinataires les données dont ils ont besoin. Les informations à fournir sont définies dans la loi ou contractuellement.

La transmission des données **aux caisses de compensation** se fait aussi en trois étapes :

1. L'entreprise accède à la plate-forme PartnerWeb de la caisse de compensation et télécharge un fichier XML (fichier PCUS).
2. Le système vérifie et complète les données avant d'en ouvrir l'accès.
3. L'entreprise télécharge le résumé.

Les caisses de compensation reçoivent les fichiers contenant les informations salariales en format XML via leur site Internet protégé (PartnerWeb). C'est également sur ces sites que les entreprises annoncent les nouveaux collaborateurs.

#### **A qui la PCUS s'adresse-t-elle ?**

La PCUS s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent communiquer les données relatives aux salaires de manière simple et efficace et, ainsi, faire des économies de temps et d'argent.

#### **La sécurité des données est-elle garantie ?**

Protection des données : la priorité absolue

La protection des données est la priorité absolue pour swissdec. Aussi l'organisation a-t-elle fait les démarches nécessaires pour obtenir la certification SQS (label de qualité en matière de protection des données GoodPriv@cy).

Les destinataires reçoivent uniquement des données transmises par des programmes certifiés swissdec. Outre la vérification des aspects techniques, la certification, effectuée par la Suva à la demande de swissdec, comprend des tests de sécurité poussés.

#### **swissdec**

Création en 2007

Fondée en 2007, swissdec compte les cinq membres :

- eAVS/AI en tant qu'organisation représentative des caisses de compensation,
- l'Association Suisse d'Assurances,
- la Conférence suisse des impôts,
- la Suva,
- l'Office fédéral de la statistique (membre associé).

Son comité consultatif comprend les organisations suivantes : economiesuisse, l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers, la Fédération des entreprises romandes et le Seco.

#### **Développements annoncés**

swissdec participe à plusieurs groupes de travail afin de développer encore la norme en matière de salaire. Ce qui au départ était un système de transmission concernant les mutations annuelles deviendra au cours des années futures un instrument précieux pour les entreprises.

La version 3.0, qui sera introduite au printemps 2009, permettra d'utiliser la PCUS pour les démarches administratives liées aux allocations pour enfant.

La PCUS pourra aussi être utilisée dans le domaine de la prévoyance professionnelle (LPP). En ce qui concerne les assurances maladie et accidents, la nouvelle version permettra non seulement de communiquer les données à fournir chaque année, mais aussi de déclarer les sinistres.

De plus, à partir de 2009, la majorité des caisses de compensation seront accessibles via le répartiteur.

---

#### Avantages de la PCUS

- Les données relatives aux salaires sont saisies une seule fois
- Il n'est plus nécessaire de compléter et d'envoyer un formulaire papier à chaque destinataire
- Comme les données viennent directement du programme de comptabilité salariale, il y a peu de vérifications à effectuer
- Les coûts correspondant au travail administratif diminuent

#### Prêts pour 2009 ?

Plus de 20 concepteurs de programmes de comptabilité salariale proposent déjà des logiciels certifiés swissdec. Par conséquent, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent trouver le système qui leur convient.

Afin de pouvoir bénéficier des avantages de la transmission de données par voie électronique, il faut :

- utiliser un programme de comptabilité salariale certifié swissdec ;
- créer un fichier de données compatible avec la PCUS ;
- saisir les informations détaillées de tous les destinataires du fichier de données PCUS dans le système (assureurs maladie et accidents, caisse de compensation, Office fédéral de la statistique).

Dès lors que l'entreprise a effectué toutes ces démarches avant l'établissement des premiers décomptes pour la nouvelle année, elle pourra transmettre les données nécessaires pour clore l'année par voie électronique.

A partir de 2010, il sera également possible de transmettre des données à un rythme mensuel (ou quotidien). Ce sera utile pour annoncer un accident à l'assurance accidents (quotidien) ou communiquer des informations aux caisses de pension et aux caisses de compensation familiale (mensuel). Le standard en matière de salaires facilitera réellement les démarches administratives au quotidien.

La PCUS est appréciée par de nombreux utilisateurs

#### La PCUS contribue à alléger les charges administratives des entreprises

Le projet de la PCUS avait été lancé par les caisses de compensation AVS en collaboration avec la Suva dès 2003. Les milieux économiques n'ont longtemps rien su de son existence, mais ce thème a été abordé dans le cadre d'une séance d'information d'économiesuisse en 2006. Les réactions ne se sont pas fait attendre. Les milieux économiques ont réservé un bon accueil à l'idée d'un dispositif simplifiant les démarches administratives. Mais la mise en œuvre a suscité de nombreuses questions. Pour l'économie, les points critiques touchent en particulier à la protection et à la sécurité des données, à l'utilisation volontaire et non obligatoire du système, au mode de transmission des données et au rôle des administrations fiscales. Les préoccupations principales des milieux économiques ont été prises en considération, de sorte qu'un certain nombre de questions ont pu être clarifiées. La garantie de la protection des données est désormais ancrée dans l'article statutaire de swissdec énonçant les buts de l'association. L'organisation assure qu'aucune modification de la situation juridique n'est prévue dans le droit fiscal et que la déclaration des salaires en particulier restera inchangée en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. De nombreux assureurs privés participent au projet aux côtés des caisses de compensation, de la Suva et de l'Office fédéral de la statistique.

---

#### Informations complémentaires

swissdec : [www.swissdec](http://www.swissdec)

eAVS/AI : [www.eavs-ai.ch](http://www.eavs-ai.ch)

Association Suisse d'Assurances : <http://www.svv.ch/index.cfm?id=9298>

Suva : <http://www.suva.ch/fr/suvarisk/lohnaufzeichnung.htm>